Réf. Farde e-Assemblées : 2488205

N° OJ : 139

Projet d'Arrêté - Conseil du 03/10/2022

Objet : Culture.- Cotisation de membre et adhésion au "World Cities Culture Forum" - "WCCF LTD".- Convention.

Le Conseil communal,

Considérant que le "World Cities Culture Forum" rassemble les villes mondes (métropoles ou régions) autour du thème de la culture et de son économie (industries culturelles et créatives). Ces métropoles ont été identifiées comme étant des hubs culturels mondiaux, de par leur dynamisme, l'ampleur et la diversité de leur offre culturelle. Cette collaboration internationale permet de comparer, à partir de portraits et d'indicateurs communs, les atouts et les opportunités des grandes métropoles en termes d'offre et d'attractivité culturelles, et d'en évaluer les retombées économiques ;

Considérant que la Ville de Bruxelles est membre depuis 2015 du réseau des villes-mondes de la culture "World Cities Culture Forum";

Considérant que la coordination du réseau et de ses activités a été transférée en 2022 à la société privée "World Cities Culture Forum LTD" (auparavant à "BOP Consulting LTD").

Considérant qu'en date du 5 septembre 2022, le Conseil communal a approuvé l'octroi d'un subside de 8.560,00 EUR à l'article 77010/33201 du budget ordinaire 2022 à titre de cotisation annuelle de membre à la société privée "World Cities Culture Forum" (E.D. 22/30776).

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et la société privée "WCCF LTD" pour fixer les conditions et modalités d'adhésion au réseau "World Cities Culture Forum";

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et la société privée "WCCF LTD" sont adoptés.

Annexes :

Convention WCCF LTD - EN (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Convention WCCF LTD - FR - traduction (Consultable au Secrétariat des Assemblées)